



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-037-2025-12

PUBLIÉ LE 16 DÉCEMBRE 2025

Sommaire

Agence Régionale de Santé - Délégation départementale de Seine-et-Marne /

IDF-2025-12-15-00001 - Arrêté n DOS-2025-77-09-ARS portant modification des membres du Comité Départemental de l'Aide Médicale Urgente, de la Permanence des Soins et des Transports Sanitaires (CODAMUPS-TS) (3 pages)

Page 3

Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) / Pôle Jeunesse, Engagement, SNU

IDF-2025-12-15-00002 - Arrêté portant modification des membres de la commission régionale consultative du fonds pour le développement de la vie associative (2 pages)

Page 7

Direction de la sécurité sociale-Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale /

IDF-2025-12-16-00002 - Arrêté modificatif du 16 décembre 2025 - portant modification de la composition du Conseil de la Caisse **??** Primaire d'Assurance Maladie de l'Essonne (CPAM 91). (2 pages)

Page 10

IDF-2025-12-16-00001 - Arrêté modificatif du 16 décembre 2025 portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne (CAF 91) (2 pages)

Page 13

Agence Régionale de Santé - Délégation
départementale de Seine-et-Marne

IDF-2025-12-15-00001

Arrêté n DOS-2025-77-09-ARS portant
modification des membres du Comité
Départemental de l'Aide Médicale Urgente, de la
Permanence des Soins et des Transports
Sanitaires (CODAMUPS-TS)

Arrêté conjoint n° DOS-2025/77-09/ARS

Portant modification des membres du Comité Départemental de l'Aide Médicale Urgente, de la Permanence des Soins et des Transports Sanitaires (CODAMUPS-TS)

**Le Préfet de Seine-et-Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

Le Directeur Général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France

- VU le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-5, L. 6314-1 et suivants et R.6313-1 et suivants ;
- VU le code des relations entre le public et l'administration, notamment les articles R. 133-1 et suivants ;
- VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU le décret n° 2015-626 du 5 juin 2015 renouvelant certaines commissions administratives à caractère consultatif relevant du Ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes ;
- VU Le décret du Président de la République en date du 02 novembre 2022 portant nomination de Monsieur Benoît KAPLAN, administrateur général de l'Etat, préfet délégué pour l'égalité des chances auprès du préfet de Seine-et-Marne ;
- VU le décret du Président de la République en date du 6 septembre 2023 portant nomination de Monsieur Pierre ORY, préfet de Seine-et-Marne ;
- VU Le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU l'arrêté DS n° 041/2024 du 29 avril 2024 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Madame Hélène MARIE, directrice de la délégation départementale de Seine-et-Marne ;
- VU l'arrêté conjoint n° DOS-2024/77-07/ARS du 12 mars 2024 portant désignation des membres du Comité Départemental de l'Aide Médicale Urgente, de la Permanence des Soins et des Transports Sanitaires (CODAMUPS-TS) ;
- VU Le décret n° 2025-152 du 19 février 2025 relatif à la permanence des soins ambulatoires ;

- VU l'arrêté n°25/BC/094 du 07 novembre 2025 donnant délégation de signature à Monsieur Benoît KAPLAN, préfet délégué pour l'égalité des chances auprès du préfet de Seine-et-Marne ;
- VU Le mail de Mme la Déléguée générale de SAMU-Urgences de France (SUdF) du 24 novembre 2025 désignant M. le Dr Alain-Gil MPELA comme membre titulaire pour siéger au CODAMUPS-TS ;
- VU Le mail du Conseil Départemental de l'Ordre des Chirurgiens-Dentistes de Seine-et-Marne du 28 novembre 2025 désignant M. le Dr Éric BENARD comme membre titulaire et M. le Dr Yves VERNET comme membre suppléant pour siéger au CODAMUPS-TS ;
- VU Le courrier du 26 novembre 2025 désignant M. le Dr Nicolas BRIOLE comme membre titulaire pour siéger au CODAMUPS-TS ;
- CONSIDERANT les désignations des représentants des organismes siégeant ;

ARRETEMENT

- ARTICLE 1^{ER} A l'article 1^{er} alinéa 2 de l'arrêté conjoint n° DOS-2024/77-07/ARS, le a) est remplacé par le paragraphe suivant :
- a) M. le Dr Rachid MOUDOUD (**titulaire**), Chef de Pôle territorial des Urgences du Grand Hôpital de l'Est Francilien- site de Jossigny – M. le Dr Omar BELKHODJA (suppléant), Président de la CME du Grand Hôpital de l'Est Francilien – site de Jossigny ;
M. le Dr Nicolas BRIOLE (**titulaire**), chef de service du département de médecine d'urgence Directeur du SAMU par intérim du Groupe Hospitalier Sud Ile-de-France – site de Melun ;
- ARTICLE 2^e A l'article 1^{er} alinéa 3 de l'arrêté conjoint n° DOS-2024/77-07/ARS, le d) est remplacé par le paragraphe suivant :
- d) M. le Dr Alain-Gil MPELA (**titulaire**) représentant l'association SAMU-Urgences de France (SAMUDF) ;
- A l'article 1^{er} alinéa 3 de l'arrêté conjoint n° DOS-2024/77-07/ARS, le n) est remplacé par le paragraphe suivant :
- n) M. le Dr Éric BENARD (**titulaire**) – M. le Dr Yves VERNET (suppléant) représentant le Conseil Départemental de l'Ordre des Chirurgiens-Dentistes de Seine-et-Marne (CDOCD 77)
- ARTICLE 3^e Le Secrétaire général de la préfecture et la Directrice de la délégation départementale de l'Agence régionale de santé de Seine-et-Marne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la région Ile-de-France et de la préfecture de Seine-et-Marne.

ARTICLE 4^e

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux formé devant le tribunal administratif de Melun sis 43 rue du Général de Gaulle – case postale n° 8630 - 77008 MELUN cedex, dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Lieusaint, le 15 décembre 2025

Le Préfet ,
Pour le préfet et par délégation,
Le préfet délégué pour l'égalité des chances

SIGNE
Benoît KAPLAN

Le Directeur Général
de l'Agence régionale de santé
d'Ile-de-France,
La directrice de la Délégation
départementale de Seine-et-Marne
SIGNE
Hélène MARIE

Délégation régionale académique à la jeunesse, à
l'engagement et aux sports (DRAJES)

IDF-2025-12-15-00002

Arrêté portant modification des membres de la
commission régionale consultative du fonds pour
le développement de la vie associative



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Délégation régionale académique
Jeunesse, engagement et sports**

ARRETE N° 2025
**portant modification des membres de la commission régionale consultative
du fonds pour le développement de la vie associative**

**LE PREFET DE LA REGION D'ÎLE-DE-FRANCE, PREFET DE PARIS,
GRAND OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE,**

- VU** le code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles R.133-3 et R.133-13 ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Île-de-France ;
- VU** le décret n° 2018-460 du 8 juin 2018 relatif au fonds pour le développement de la vie associative ;
- VU** le décret n° 2018-1211 du 21 décembre 2018 modifiant le décret n° 2018-460 du 8 juin 2018 relatif au fonds pour le développement de la vie associative ;
- VU** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;
- VU** le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre et notamment les articles 5 à 8 ;
- VU** le protocole national du 15 décembre 2020 conclu entre le ministère de l'intérieur et le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports relatif à l'articulation des compétences entre les préfets et les recteurs pour la mise en œuvre des missions de jeunesse, d'engagement et de sports ;
- VU** l'arrêté n° 2020-32 du 21 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports d'Île-de-France ;
- VU** l'arrêté n° IDF-2023-12-13-00005 du 13 décembre 2023 portant désignation des membres de la commission régionale consultative du fonds pour le développement de la vie associative ;
- VU** l'arrêté n° IDF-2024-12-30-00018 du 30 décembre 2024 portant modification des membres de la commission régionale consultative du fonds pour le développement de la vie associative ;
- SUR** propositions du mouvement associatif d'Île-de-France en date du 4 décembre 2025 ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

L'article 6 de l'arrêté n° IDF-030-2023-12 du 13 décembre 2023 modifié portant désignation des membres de la commission régionale consultative du fonds pour le développement de la vie associative est modifié comme suit :

Délégation régionale académique jeunesse,
engagement et sports (DRAJES)
6/8 rue Eugène Oudiné - CS 81360
75634 PARIS CEDEX 13

« Sont désignés membres de la commission en qualité de personnalités qualifiées en raison de leur engagement et de leurs compétences reconnues en matière associative :

- Monsieur Pierre BERNADET, comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CRAJEP) Île-de-France ;
- Madame Jane BUISSON, association France Nature Environnement Île-de-France ;
- Monsieur Sébastien CHAILLOU-GILLETTE, chambre régionale de l'économie sociale et solidaire ;
- Madame Isabelle CHAMBON, centre d'information et de documentation jeunesse (CIDJ) ;
- Madame Evelyne CIRIEGI, comité régional olympique et sportif (CROS) Île-de-France ;
- Monsieur Thierry DUVAL, réseau des musiques actuelles en Île-de-France ;
- Madame Catherine LESTERP, centre d'information sur les droits des femmes et des familles ;
- Monsieur Rémi GAGNAYRE, laboratoire de santé publique-université Paris 13 ».

ARTICLE 2 :

L'article 7 de l'arrêté n° IDF-030-2023-12 du 13 décembre 2023 modifié portant désignation des membres de la commission régionale consultative du fonds pour le développement de la vie associative est modifié comme suit :

« Sont désignés membres de la commission régionale consultative en qualité de personnalités qualifiées en raison de leur engagement et de leurs compétences reconnues en matière associative, par le mouvement associatif d'Île-de-France (MADIF) :

- Madame Cécile AFANYAN, mouvement associatif d'Île-de-France ;
- Monsieur Laurent DELATTRE, comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire d'Île-de-France ;
- Monsieur Florence DURIEUX, union francilienne des centres sociaux ;
- Madame Pascale EON, réseau réemploi d'Île-de-France ;
- Monsieur François HENRION, union nationale des associations de tourisme et de plein air d'Île-de-France ;
- Madame Viviane MONNIER, union régionale solidarité femmes ;
- Monsieur Robert TURGIS, président du mouvement associatif d'Île-de-France ;
- Madame Kamera VESIC, graine Île-de-France ».

ARTICLE 3 :

La Préfète, secrétaire générale aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et la déléguée régionale académique à la jeunesse à l'engagement et aux sports sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France.

Fait à Paris, le 15 décembre 2025

Pour le Préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,
par délégation,
La préfète, secrétaire générale
aux politiques publiques,

Signé

Marie GAUTIER-MELLERAY.

Direction de la sécurité sociale-Mission nationale
de contrôle et d'audit des organismes de
sécurité sociale

IDF-2025-12-16-00002

Arrêté modificatif du 16 décembre 2025 -
portant modification de la composition du
Conseil de la Caisse
Primaire d'Assurance Maladie de l'Essonne
(CPAM 91).

Arrêté modificatif du 16 décembre 2025 - portant modification de la composition du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Essonne (CPAM 91).

**Le Ministre du Travail et des Solidarités
La Ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 211-2, R. 211-1, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif aux institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie et siégeant au sein du conseil de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés ;

Vu l'arrêté du 7 avril 2022 – ADP Conseil CPAM 91 - portant nomination des membres du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Essonne ;

Vu l'arrêté modificatif du 11 avril 2022 – ADP Conseil CPAM 91 - portant modification des membres du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Essonne ;

Vu l'arrêté modificatif du 16 septembre 2022 – ADP Conseil CPAM 91 - portant modification des membres du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Essonne ;

Vu l'arrêté modificatif du 16 décembre 2022 – ADP Conseil CPAM 91 - portant modification des membres du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Essonne ;

Vu l'arrêté modificatif du 18 juillet 2023 – ADP Conseil CPAM 91 - portant modification des membres du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Essonne ;

Vu l'arrêté modificatif du 9 octobre 2023 – ADP Conseil CPAM 91 - portant modification des membres du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Essonne ;

Vu l'arrêté modificatif du 24 octobre 2023 – ADP Conseil CPAM 91 - portant modification des membres du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Essonne ;

Vu l'arrêté modificatif du 17 juin 2024 – ADP Conseil CPAM 91 - portant modification des membres du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Essonne ;

Vu l'arrêté modificatif du 18 juin 2024 – ADP Conseil CPAM 91 – portant modification des membres du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Essonne ;

Vu l'arrêté modificatif du 18 décembre 2024 – ADP Conseil CPAM 91 – portant modification des membres du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Essonne ;

Vu l'arrêté modificatif du 19 mars 2025 – ADP Conseil CPAM 91 – portant modification des membres du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Essonne ;

Vu l'arrêté modificatif du 22 juillet 2025 – ADP Conseil CPAM 91 – portant modification des membres du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Essonne ;

Vu la proposition de candidature émanant, au titre des représentants des employeurs, du Mouvement des entreprises de France (MEDEF) ;

Vu l'arrêté du 20 novembre 2024 portant délégation de signature à Monsieur Guy-Michaël DALIN, chef de l'antenne de Paris de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Arrêtent :

Article 1^{er}

La composition du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Essonne est modifiée comme suit :

En tant que représentants des employeurs :

Sur désignation du mouvement des entreprises de France :

Titulaire :

Madame GOSNE (Florence) sur siège vacant.

Article 2

Le chef d'antenne de Paris de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 16 décembre 2025

Le Ministre du Travail et des Solidarités

Pour le ministre et par délégation

Signé

Guy-Michaël DALIN

**La Ministre de la Santé, des Familles, de
l'Autonomie et des Personnes handicapées**

Pour la ministre et par délégation:

Signé

Guy-Michaël DALIN

Direction de la sécurité sociale-Mission nationale
de contrôle et d'audit des organismes de
sécurité sociale

IDF-2025-12-16-00001

Arrêté modificatif du 16 décembre 2025 portant
modification de la composition du conseil
d'administration de la Caisse d'Allocations
Familiales de l'Essonne (CAF 91)

**Arrêté modificatif du 16 décembre 2025
portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations
Familiales de l'Essonne (CAF 91)**

**Le Ministre du Travail et des Solidarités
La Ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 18 mars 2022 – ADP CA CAF de l'Essonne - portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne ;

Vu l'arrêté du 18 octobre 2022 – ADP CA CAF de l'Essonne - portant modification des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne ;

Vu l'arrêté du 15 novembre 2022 – ADP CA CAF de l'Essonne - portant modification des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne ;

Vu l'arrêté du 09 janvier 2024 – ADP CA CAF de l'Essonne - portant modification des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2024 – ADP CA CAF de l'Essonne - portant modification des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne ;

Vu l'arrêté du 30 septembre 2024 – ADP CA CAF de l'Essonne - portant modification des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne ;

Vu l'arrêté du 03 octobre 2024 – ADP CA CAF de l'Essonne - portant modification des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne ;

Vu l'arrêté du 05 novembre 2024 – ADP CA CAF de l'Essonne – portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne ;

Vu l'arrêté modificatif du 25 novembre 2024 portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne ;

Vu l'arrêté modificatif du 06 mars 2025 portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne ;

Vu l'arrêté modificatif du 18 mars 2025 portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne ;

Vu l'arrêté modificatif du 30 avril 2025 portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne ;

Vu la proposition de candidature émanant, au titre des représentants des employeurs, du Mouvement des entreprises de France (MEDEF) ;

Vu l'arrêté du 20 novembre 2024 portant délégation de signature à Monsieur Guy-Michaël DALIN, chef de l'antenne de Paris de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Arrêtent :

Article 1^{er}

La composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne est modifiée comme suit :

2° En tant que Représentants des employeurs

Sur désignation du Mouvement des entreprises de France (MEDEF) :

Suppléant :

Le siège de madame THOMAS (*Nathalie*) devient vacant.

Article 2

Le chef d'antenne de Paris de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France.

Fait le 16 décembre 2025

Le Ministre du Travail et des Solidarités

Pour le ministre et par délégation

Signé

Guy-Michaël DALIN

**La Ministre de la Santé, des Familles, de
l'Autonomie et des Personnes handicapées**

Pour la ministre et par délégation

Signé

Guy-Michaël DALIN